



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DU VAL-DE-MARNE POUR LA CREATION DU
MULTI-ACCUEIL MARIE PARADIS AU TITRE
DES FONDS LOCAUX ET NATIONAUX DE
CREATION DE CRECHES**

**DÉCISION N° DM-24-156
EN DATE DU 14 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le projet de création du multi-accueil Marie Paradis s'inscrit dans le cadre des aides à l'investissement de la caisse d'allocations familiales ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne une subvention au titre des fonds locaux et nationaux d'aide à la construction des crèches; d'un montant de 675 000 euros soit 18% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240514-lmc1H11938H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/05/2024
Date de Publication : 14/05/2024